



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 AVRIL 2026

Lieu : Hall Denfert-Rochereau – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 26 mars 2026

Date de publication : 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, François-Xavier DABAN

Pouvoirs : Frédéric BOURGET donne pouvoir à Marie-Pierre MISSIOUX, Sophie FAVRIOU donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Éric PREVOST donne pouvoir à François-Xavier DABAN, Thierry PETRAULT donne pouvoir à Marie-Lise BERCIER

Présidente de séance : Marie-Lise BERCIER

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260401-DE-2026-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026



DE-2026-03-01 ÉLECTION DU / DE LA PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : Marie-Lise BERCIER

Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, les règles applicables à l'élection du maire sont applicables à celle du / de la Président(e) des communautés de communes.

De ce fait, en vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le / la Président(e) « est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Madame Marie-Lise BERCIER, doyenne, prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du président.

Le conseil communautaire désigne un assesseur : Marie-Lise BERCIER
Et deux scrutateurs : Julien SEIGNEURET et Emilie Y-HRAH-KRONG.

Dès lors, la doyenne invite les candidats à se faire connaître : Stéphane BAUDRY se porte candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- c. Nombre de votes blancs : 4
- d. Nombre de suffrages exprimés : 40
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane BAUDRY	38	Trente-huit
Gaël JOSEPH	1	Un
Daniel JOLLIT	1	Un

Monsieur Stéphane BAUDRY est proclamé président et est immédiatement installé.

La présidente de séance,



Le/la secrétaire de séance,